



**RUOMS** La transition agroécologique en mouvement

## Les vigneron·nes ardéchois responsables

Conscients de l'enjeu environnemental et de l'intérêt d'adopter des changements de pratiques, les vigneron·nes progressent dans la démarche environnementale, et tout spécialement sur la qualification HVE (Hautes Valeurs Environnementales), label reconnu les obligeant au respect d'une réglementation stricte et d'un cahier des charges mis en place par la Commission Nationale de Certification Environnementale (CNCE) créée en 2011.

Cette dernière est composée de représentants de l'État, des syndicats agricoles, d'associations agréées pour la protection de l'environnement, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution et d'organisations de consommateurs. Des plans de contrôles réguliers définissent le cadre précis permettant la certification des exploitations au stade des 3 niveaux du dispositif, soit :

- **Niveau 1** : Respect d'exigences environnementales permettant d'accéder aux niveaux suivants.
- **Niveau 2** : Les vigneron·nes doivent se doter de moyens et mettre en place des actions sur les 4 thèmes d'évaluation, biodiversité, gestion phytosanitaire, des engrais et des ressources en eau.
- **Niveau 3** : Mesure des résultats par des indicateurs de performance environnementale qualifiée de « Haute Valeur Environnementale ».

### La démarche HVE s'étend dans le vignoble ardéchois

En ce qui concerne le niveau 1 de la démarche HVE, 83% du vignoble sont certifiés à ce jour, ce qui représente une belle étape vers une certification niveau 3 sur l'ensemble du vignoble d'ici quelques années.

Quant au niveau 3, ils sont 68 producteurs à avoir rempli toutes les conditions, ce qui correspond à 1000 ha répartis sur les caves de Vogüé, Ruoms, Viviers, Alba La Romaine, Valvignères, Jalès, Montfleury et les Cruzières. Le millésime 2020 de leurs vins sera donc valorisé par le logo HVE sur les bouteilles.

« L'objectif que nous nous étions fixé était d'atteindre 150 producteurs certifiés niveau 3 d'ici l'été, malheureusement la crise sanitaire a obligé à les revoir à la baisse puisque nos équipes techniques n'ont pu se rendre chez les producteurs, mais 30% du territoire viticole auront atteint le niveau 3 en 2021 et 90% en 2022 » a souligné le directeur des Vignerons Ardéchois Philippe Dry, rappelant l'accompagnement de l'entreprise.

### Un accompagnement sans faille

Si cette évolution majeure demande d'importants changements de pratiques sur le terrain, l'Union des Vignerons Ardéchois à Ruoms a pris le parti d'ac-



Abeille et moutarde. © Domaine Terra Noé

compagner, de former et d'aider les viticulteurs sous couvert d'investissements conséquents correspondants à ses engagements pris avec la mise en place de « Ardèche par nature » en 2016, charte visant à préserver l'environnement vers une viticulture durable. Chacune des exploitations engagées nécessite une journée complète d'audition, la certification HVE ne concernant pas uniquement les parcelles de vignes, mais également toutes les activités liées à l'exploitation comme par exemple l'élevage (volaille, bovins...) ou arbres fruitiers suivant les cas.

tions mises en œuvre pour préserver et favoriser la présence de certaines espèces, par exemple des haies ou des murets en pierres sèches qui sont des habitats favorables pour certains insectes et mammifères. Rappelons que le domaine est cultivé depuis plus d'un an suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique. Refuge LPO également à Néovinum, espace découverte oenotouristique à Ruoms, où des panneaux pédagogiques seront mis en place afin de sensibiliser le public à la biodiversité dans les vignes, mais aussi dans la vie quotidienne. Des jour-

nées de sensibilisation à destination des vigneron·nes ou du grand public seront organisées avec la LPO pour apprendre à construire des refuges oiseaux ou chauve-souris, des hôtels à insectes, qui seront ensuite installés à Néovinum ou dans le vignoble. A ce jour, une dizaine de vigneron·nes se sont également engagés dans un suivi de leur biodiversité et accompagnement par la LPO. Un impact indéniablement positif de toutes ces démarches environnementales pour le vignoble et l'avantage d'être reconnu au niveau national.

M.V.



### La biodiversité protégée dans les vignes

Une convention est mise en place avec la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) ainsi qu'un plan d'actions, supervisé par un technicien vignoble et les chargés de mission LPO, pour les trois années à venir, concernant les installations suivantes : refuge au domaine Terra Noé à Rochecolombe où des nids d'hirondelles ayant été identifiés vont exiger une protection pendant les travaux d'aménagement prévus, dont un sentier pédagogique proposant une balade oenotouristique avec des points d'arrêts présentant à la fois le vignoble (cépages et terroirs) mais aussi les ac-



Installation nichoir à Néovinum - Vignerons Ardéchois.